

## Compte rendu

### RENCONTRE RÉGULIÈRE DU COMITÉ DE VIGILANCE DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA VILLE DE QUÉBEC

<b>Date</b>	20 mai 2021	<b>Heure</b>	11h30
<b>Endroit</b>	Rencontre virtuelle		
<b>Rédigé par</b>	Audrey Lanier	<b>Signature</b>	
<ol style="list-style-type: none"><li>1. Mot de bienvenue</li><li>2. Adoption de l'ordre du jour</li><li>3. Adoption du compte-rendu de la rencontre du 20 mai et rapport annuel 2020</li><li>4. Présentation et période de questions : <b>Réponses aux questions sur les campagnes d'échantillonnage avec le MELCC</b></li><li>5. Période de questions : <b>Réponse aux questions déposée par Monsieur Paré</b> (Reportée)</li><li>6. Adoption du rapport annuel 2020</li><li>7. Questions diverses et variés</li><li>8. Sujets à suivre</li></ol>			
<b>Étaient présents</b>			
<b>Membres votants</b>			
Suzanne Verreault	Élue, district de Limoilou		
Micheline Boutin	Conseil de quartier des Chutes-Montmorency		
Alexandre Turgeon	Conseil régional de l'environnement, milieu environnemental		
Pascal Marier-Dionne	Conseil de quartier du Vieux-Limoilou		
Adeline Lémeré-Lahaye	Conseil de quartier de Lairet		
<b>Membres sans droit de vote</b>			
Cécile Cognet	Prévention et contrôle environnemental, Ville de Québec		
Marie-Christine Alarie	Coordonnatrice du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles		
Nadine Allain-Boulé	Direction régionale de santé publique		
Richard Laramée	Directeur, valorisation énergétique, Ville de Québec		
Mathieu Fournier	Directeur soutien à la gestion et la valorisation des matières résiduelles, Ville de Québec		
Audrey Lanier	Coordonnatrice du CVGMR		
<b>Invités</b>			
Mathieu Beaupré	Direction adjointe de la qualité de l'atmosphère, MELCC		
Khalid Guerink	Direction adjointe de la qualité de l'atmosphère, MELCC		
<b>Étaient absents</b>			
Geneviève Hamelin	Élue, district de Maizerets-Lairet		
Marcel Paré	Conseil de quartier de Maizerets		
Steeve Verret	Élu, district de Lac-Saint-Charles – Saint-Émile		
Daniel Munger	Directeur, valorisation énergétique		
Gilles Dufour	Directeur général adjoint, Eau et valorisation énergétique, Ville Québec		
Olivier Colombe	Craque-Bitume		

Objet <b>COMITÉ DE VIGILANCE DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA VILLE DE QUÉBEC</b>	Date <b>25 mars 2021</b>
<i>Début de la réunion : 11h30</i>	<b>Suivis</b>
<p><b>1. Mot de bienvenue</b> Madame Verreault souhaite la bienvenue aux membres.</p>	
<p><b>2. Adoption de l'ordre du jour</b> Présentation de l'ordre du jour. L'ordre du jour a été modifié, les points ont changé d'ordre. <i>Adoption de l'ordre du jour</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <i>Proposée par Micheline Boutin, appuyé par Nadine Allain-Boulé</i></li> </ul>	
<p><b>3. Adoption du compte-rendu de la rencontre du 25 mars 2021</b> Adoption du compte-rendu de la rencontre du 25 mars 2021</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <i>Proposée par Pascal Marier-Dionne, appuyé par Adeline Lémeré-Lahaye</i></li> </ul>	
<p><b>4. Présentation et période de questions : Réponses aux questions sur les campagnes d'échantillonnage</b></p> <p>Sont présents pour répondre aux questions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mathieu Beaupré de la Direction adjointe de la qualité de l'atmosphère</li> <li>- Khalid Guerinik de la Direction adjointe de la qualité de l'atmosphère, ingénieurs spécialisés sur les questions des combustions et incinérations</li> </ul> <p>Madame Verreault demande à Monsieur Beaupré si les réponses pourront être envoyées à l'écrit aux membres du comité. Monsieur Beaupré affirme qu'elles pourront être envoyées.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Première question</b> : Justificatifs et raisons de la mise en place de la législation ou de la réglementation demandant minimalement une campagne d'échantillonnage annuelle.</li> </ul> <p>Monsieur Beaupré fait un rappel sur le Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère (RAA) prescrit des fréquences d'échantillonnage (d'une fois par ans à une fois aux cinq ans) selon les sources et les contaminants. Les fréquences d'échantillonnage ont été établies en fonction de l'importance des sources et de la nature des contaminants émis et tiennent compte également de la durée et des coûts des campagnes d'échantillonnage. Pour les incinérateurs d'ordures ménagères d'une capacité de plus qu'une tonne à l'heure, la fréquence d'échantillonnage exigée est d'une fois par année, ce qui est la fréquence la plus élevée prévue au RAA. Cette fréquence est comparable à celles d'autres juridictions.</p>	

<b>Objet</b> <b>COMITÉ DE VIGILANCE DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA VILLE DE QUÉBEC</b>	<b>Date</b> <b>25 mars 2021</b>																	
<b>Début de la réunion : 11h30</b>	<b>Suivis</b>																	
<table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="180 394 894 432">Juridiction</th> <th data-bbox="894 394 1166 432">Fréquence</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="180 432 894 470">RAA</td> <td data-bbox="894 432 1166 470">1 X /an</td> </tr> <tr> <td data-bbox="180 470 894 508">Ville de Québec</td> <td data-bbox="894 470 1166 508">2 X /an</td> </tr> <tr> <td data-bbox="180 508 894 546">Europe</td> <td data-bbox="894 508 1166 546">1 X /an</td> </tr> <tr> <td data-bbox="180 546 894 583">US EPA</td> <td data-bbox="894 546 1166 583">1 X /an</td> </tr> <tr> <td data-bbox="180 583 894 709" rowspan="3"> Paris  <a href="https://www.syctom-paris.fr/fileadmin/mediatheque/documentation/doc/controle-rejets-atmospheriques-2018.pdf">https://www.syctom-paris.fr/fileadmin/mediatheque/documentation/doc/controle-rejets-atmospheriques-2018.pdf</a> </td> <td data-bbox="894 583 1166 632">Ivry</td> <td data-bbox="1008 583 1166 632">4 X /an</td> </tr> <tr> <td data-bbox="894 632 1166 709">L'étoile verte</td> <td data-bbox="1008 632 1166 709">4 X /an</td> </tr> <tr> <td data-bbox="894 709 1166 821">Isséane</td> <td data-bbox="1008 709 1166 821">6 X /an</td> </tr> </tbody> </table>	Juridiction	Fréquence	RAA	1 X /an	Ville de Québec	2 X /an	Europe	1 X /an	US EPA	1 X /an	Paris <a href="https://www.syctom-paris.fr/fileadmin/mediatheque/documentation/doc/controle-rejets-atmospheriques-2018.pdf">https://www.syctom-paris.fr/fileadmin/mediatheque/documentation/doc/controle-rejets-atmospheriques-2018.pdf</a>	Ivry	4 X /an	L'étoile verte	4 X /an	Isséane	6 X /an	
Juridiction	Fréquence																	
RAA	1 X /an																	
Ville de Québec	2 X /an																	
Europe	1 X /an																	
US EPA	1 X /an																	
Paris <a href="https://www.syctom-paris.fr/fileadmin/mediatheque/documentation/doc/controle-rejets-atmospheriques-2018.pdf">https://www.syctom-paris.fr/fileadmin/mediatheque/documentation/doc/controle-rejets-atmospheriques-2018.pdf</a>	Ivry	4 X /an																
	L'étoile verte	4 X /an																
	Isséane	6 X /an																
<p>Le RAA prescrit des normes d'émission pour les incinérateurs et la vérification de la conformité à ces normes se fait uniquement par des échantillonnages à la source. L'échantillonnage doit être effectué selon les méthodes de référence prescrites au Cahier no 4 du Guide d'échantillonnage à des fins d'analyses environnementales publié par le Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Conformément à l'article 198 du RAA. Le cahier 4 précise les méthodes d'échantillonnage à utiliser pour chaque contaminant ainsi que pour déterminer les paramètres de calcul (vitesses, débits, etc.). Ces méthodes ont été élaborées par des organismes reconnus notamment l'USEPA et elles prescrivent plusieurs exigences qui doivent être respectées pour garantir la qualité des résultats. Les analyses en laboratoire requises doivent être effectuées par un laboratoire accrédité par le MELCC (art.201). De plus, tout échantillonnage doit faire l'objet d'un rapport d'échantillonnage effectué selon les modalités prescrites au Cahier no 4. Ce rapport doit être transmis, sur support papier et électronique, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs dans les 120 jours suivant la fin de la campagne d'échantillonnage (art. 200).</p> <p><b>Qt :</b> Monsieur Marier-Dionne demande si pour les fréquences d'échantillonnages, le gouvernement exige-t-il au moins une campagne d'échantillonnages à Québec ? Est-ce qu'il y a des avis ou des demandes sur le moment où celle-ci doivent se faire ?</p> <p><b>R :</b> Monsieur Beaupré répond que dans le cahier 4, il y a des directives sur la capacité de l'équipement, il est demandé que l'équipement soit au moins à 90% de sa capacité pour que ce soit représentatif.</p> <p><b>Qt :</b> Madame Verreault demande pour Paris fait des campagnes d'échantillonnages 4 fois par an. Pourquoi 4 fois à Paris.</p> <p><b>R :</b> Monsieur Beaupré explique la fréquence sera différente selon la capacité de l'équipement. Mais qu'il ne connaît pas les raisons exactes pourquoi 4 fois par année.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Deuxième question :</b> Dans le cadre des opérations de fonctionnement de l'incinérateur but ou finalité de la campagne d'échantillonnage</li> </ul>																		

<p><i>Objet</i></p> <p><b>COMITÉ DE VIGILANCE DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA VILLE DE QUÉBEC</b></p>	<p><i>Date</i></p> <p><b>25 mars 2021</b></p>																																																			
<p><i>Début de la réunion : 11h30</i></p>	<p><b>Suivis</b></p>																																																			
<p>Comme mentionné dans la réponse précédente, le RAA prescrit des normes d'émission pour les incinérateurs et la vérification de la conformité à ces normes se fait uniquement par des échantillonnages à la source.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Troisième question</b> : Dans le cadre des opérations de fonctionnement de l'incinérateur but ou finalité de la campagne d'échantillonnage</li> <li>● <b>Quatrième question</b> : Dates d'entrée en vigueur et de mises à niveau des normes réglementaires concernant les contaminants émis, normes du REIMR</li> </ul> <p>Avant l'adoption du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles (REIMR) en janvier 2006, les normes d'émissions étaient prescrites par le Règlement sur la qualité de l'atmosphère (RQA) adopté en 1981. Par contre, depuis août 2020, les émissions des incinérateurs des ordures ménagères sont assujetties aux exigences du RAA. L'évolution des exigences est présentée dans le tableau suivant :</p> <table border="1" data-bbox="167 957 1170 1386"> <thead> <tr> <th rowspan="2">règlement</th> <th rowspan="2">capacité de l'incinérateur</th> <th colspan="5">contaminant</th> </tr> <tr> <th>Particules totales (PM) mg/m<sup>3</sup>R</th> <th>dioxines et furanes ng/m<sup>3</sup>R</th> <th>monoxyde de carbone (CO) mg/m<sup>3</sup>R</th> <th>acide chlorhydrique (HCl) mg/m<sup>3</sup>R</th> <th>Mercure (Hg) mg/m<sup>3</sup>R</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="2">RAA*</td> <td>Capacité nominale ≤ 1 t/h</td> <td>20</td> <td>0,08</td> <td>57</td> <td>50</td> <td>20</td> </tr> <tr> <td>Capacité nominale &gt; 1 t/h</td> <td>50</td> <td>0,08</td> <td>57</td> <td>100</td> <td>20</td> </tr> <tr> <td rowspan="2">REIMR*</td> <td>Capacité nominale ≤ 1 t/h</td> <td>20</td> <td>0,08</td> <td>57</td> <td>50</td> <td>20 -70***</td> </tr> <tr> <td>Capacité nominale &gt; 1 t/h</td> <td>50</td> <td>0,08</td> <td>57</td> <td>100</td> <td>20-70 ***</td> </tr> <tr> <td rowspan="2">RQA**</td> <td>Capacité nominale ≤ 1 t/h</td> <td>180</td> <td></td> <td></td> <td>736 (500 ppm)</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Capacité nominale &gt; 1 t/h</td> <td>270</td> <td></td> <td></td> <td>736 (500 ppm)</td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p>(*) : Les concentrations sont exprimées sur base sèche, aux conditions de référence (R : 25°C et 101,325 kPa) et corrigées à 11 % d'oxygène.  (**) :Les concentration sont exprimées sur une base sèche, aux conditions normalisées, et corrigées à 50% d'excès d'air.  (***) : si incinération de boues municipales</p> <p><b>Qt</b> : Mme Verreault rappelle que la valeur type est toujours 1. Pour être certaine de comprendre, Madame Verreault demande que lorsque le dépassement du CO sera réglé est-ce cela va aider à faire baisser les chlorobenzène et chlorophénols ?</p> <p><b>R</b> : D'après Monsieur Guerinik étant donné que le bruleur est déjà installé même si les dépassements de CO, cela est possible.</p> <p><b>Qt</b> : Monsieur Marier-Dione demande qu'est ce qui est accepté qu'est ce qui est légal ou non concernant les normes ?</p> <p><b>R</b> : Mme Cognet explique que l'incinérateur de Québec doit répondre aux normes du RAA qui était avant le REIMR Ces règlements sont provinciaux et s'inspirent des teneurs-types du CCME. Par contre, la province du Québec est soumise uniquement au RAA).</p>		règlement	capacité de l'incinérateur	contaminant					Particules totales (PM) mg/m <sup>3</sup> R	dioxines et furanes ng/m <sup>3</sup> R	monoxyde de carbone (CO) mg/m <sup>3</sup> R	acide chlorhydrique (HCl) mg/m <sup>3</sup> R	Mercure (Hg) mg/m <sup>3</sup> R	RAA*	Capacité nominale ≤ 1 t/h	20	0,08	57	50	20	Capacité nominale > 1 t/h	50	0,08	57	100	20	REIMR*	Capacité nominale ≤ 1 t/h	20	0,08	57	50	20 -70***	Capacité nominale > 1 t/h	50	0,08	57	100	20-70 ***	RQA**	Capacité nominale ≤ 1 t/h	180			736 (500 ppm)		Capacité nominale > 1 t/h	270			736 (500 ppm)	
règlement	capacité de l'incinérateur			contaminant																																																
		Particules totales (PM) mg/m <sup>3</sup> R	dioxines et furanes ng/m <sup>3</sup> R	monoxyde de carbone (CO) mg/m <sup>3</sup> R	acide chlorhydrique (HCl) mg/m <sup>3</sup> R	Mercure (Hg) mg/m <sup>3</sup> R																																														
RAA*	Capacité nominale ≤ 1 t/h	20	0,08	57	50	20																																														
	Capacité nominale > 1 t/h	50	0,08	57	100	20																																														
REIMR*	Capacité nominale ≤ 1 t/h	20	0,08	57	50	20 -70***																																														
	Capacité nominale > 1 t/h	50	0,08	57	100	20-70 ***																																														
RQA**	Capacité nominale ≤ 1 t/h	180			736 (500 ppm)																																															
	Capacité nominale > 1 t/h	270			736 (500 ppm)																																															

<p><i>Objet</i></p> <p><b>COMITÉ DE VIGILANCE DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA VILLE DE QUÉBEC</b></p>	<p><i>Date</i></p> <p><b>25 mars 2021</b></p>
<p><i>Début de la réunion : 11h30</i></p>	<p><b>Suivis</b></p>
<p><b>Qt</b> : Monsieur Marier Dionne, les dépassements identifiés dans les rapports, cela ne veut pas dire que nous sommes hors-normes?</p> <p><b>R</b> : Mme Cognet explique que par souci de transparence tout est présenté par rapport au CCME et RAA.</p> <p><b>Qt</b> : Monsieur Marier Dionne exprime son questionnement, il explique que tout le monde n'est pas certain que les normes ne soient faites d'abord et avant tout dans un souci de santé. La question est « où est l'incitatif entre, est-ce que je dois payer 5 millions de plus pour adapter mes installations pour avoir une meilleure performance, alors que de toute façon, les amendes vont être moins couteuses ».</p> <p><b>R</b> : Mme Cognet explique que s'il y a des dépassements qui sont hors normes, les avis de non-conformités, il y en a, la Ville en reçoit. Des rapports sont déposés au MELCC, et c'est le MELCC qui vérifie la véracité.</p> <p><b>R complémentaire</b> : Mme Verreault expliquer qu'elle perçoit que cette surveillance et ces normes sont liées à la qualité de l'air à la santé. Madame Verreault rappelle qu'il y a beaucoup d'argent investi pour ces aspects qualité de l'air etc...</p> <p>Madame Verreault remercie les représentants de la présentation.</p>	
<p><b>5. Adoption du bilan annuel 2020</b></p> <p>Monsieur Turgeon propose d'ajuster les dates d'arrivée et de départ des représentants.</p> <p><i>Adoption du bilan annuel</i></p> <p>➤ <i>Proposée par Pascal Marier Dionne, appuyé par Nadine Allain-Boulé</i></p>	<p>Modifier le bilan annuel</p> <p>Attendre le mot de la présidente</p> <p>Envoyer le bilan final aux membres</p> <p>Mettre le bilan sur le site internet</p>
<p><b>6. Période de questions : Réponse aux questions déposées par Monsieur Paré</b></p> <p><i>Sujet reporté à la prochaine rencontre</i></p>	<p>Reporter le sujet à la prochaine rencontre</p>
<p><b>7. Questions diverses et variés</b></p> <p><b>Qt</b> : Madame Lémeré-Lahaye se demande si les membres du comité sont toujours inclus dans la participation du deuxième projet pilote de la collecte des résidus alimentaire.</p> <p><b>R</b> : Mme Verreault explique que la deuxième phase n'aura pas lieu au mois de juin, du a un défaut de fabrication des sacs. Elle sera reportée fin aout et début septembre. En intégrant les membres du comité de vigilance, et va participer aussi, des citoyens de l'Ancienne Lorette.</p> <p><b>R</b> : Monsieur Fournier confirme que le projet pilote sera repoussé à l'automne et que les membres seront intégrés au projet. En revanche, à date du 20 mai les citoyens ne sont pas encore prévenus, mais vont l'être dans quelques jours.</p> <p><b>Qt</b> : Madame Alarie fait un rappel sur le PMGMR avance, et que les citoyens sont invités à répondre aux questions en ligne sur le site internet de la CMQ. La question posée « si vous étiez à la tête d'une grande ville, quelles seraient les actions que vous mettriez en place pour réduire et éliminer les déchets sur votre territoire ? ». Les réponses des citoyens sont considérées et servent pour la</p>	<p>Sujet à ajouter à l'ODJ de septembre</p>

<p><i>Objet</i></p> <p><b>COMITÉ DE VIGILANCE DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA VILLE DE QUÉBEC</b></p>	<p><i>Date</i></p> <p><b>25 mars 2021</b></p>
<p><i>Début de la réunion : 11h30</i></p>	<p><b>Suivis</b></p>
<p>révision du plan. À la prochaine rencontre de septembre, Madame Alarie pourra faire une présentation de l'avancement plus précisément.</p> <p><b>Qt</b> : Mme Boutin rebondit sur le sujet du projet pilote de la collecte des résidus alimentaires, et demande si l'appel d'offres du fabricant de sacs allait être fait à Québec, ou si les sacs vont provenir de l'Ontario ?</p> <p><b>R</b> : M Fournier explique que les sacs à bretelles sont très rares, mais que la Ville a un engagement avec à produire les sacs au Québec. Avec l'entente, le fournisseur de Québec va acquérir les équipements nécessaires.</p> <p><b>Qt</b> : Mme Allain-Boulé souhaite revenir sur les audiences du BAPE au nom de la DSP sur la question de la gestion des matières résiduelles au Québec, faisant le tour des révisions des règlements de différents acteurs notamment du MELCC, de Recyc-Québec... Des questions sont survenues sur l'incinérateur, Madame Allain-Boulé explique qu'elle est intervenue pour répondre à certaines questions au nom du CVGMR.</p> <p><b>R</b> : Madame Verreault rappelle que des représentants de la Ville de Québec ont participé au BAPE, cinq mémoires vont être déposés sur 5 sujets différents. La présentation des mémoires est prévue pour le 1er juin à 19h à la commission.</p> <p><b>Qt</b> : Mme Boutin demande un calendrier détaillé des prochaines rencontres.</p> <p>Prochaine date :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 15 juin</li> <li>- 23 septembre</li> </ul>	<p>Envoyer des dates Doodle pour octobre novembre décembre</p>
<p>8. Prochains sujets :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation du suivi du PMGMR en septembre</li> <li>- Résultats de la campagne d'échantillonnage de juin pour septembre</li> <li>- Présentation du rapport de Consulair</li> <li>- Réponse aux questions déposées par Monsieur Paré</li> </ul>	